
Arrondissement de Pontarlier

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Séance du 2 décembre 2022

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présent au Conseil :	17
Ayant pris part au vote :	23

L'an deux mille vingt-deux et le deux-décembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation	28/11/2022
Date d'affichage	09/12/2022

Présents : Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Olivier Régnier, Marc Saulnier, Léonie Schneiter, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procuration : Frédéric Dole à Léonie Schneiter, Caroline Blain à François Garcia, Norbert Pécot à Olivier Marlot, Aline Louvrier à Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld à Marc Saulnier, Aline Carrière à Marie Destaing.
Secrétaire de séance : Marie Destaing

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

OBJET : Décision modificative n° 2 Budget communal 40300.

Le Maire rappelle la délibération du 3 septembre 2021 qui a permis la négociation de l'achat de l'ancien EHPAD au CHI-HC estimé à 260 000€ pour la somme de 1€.

Le Maire explique qu'il convient à présent de régulariser cet achat par une écriture comptable au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » aussi bien en dépense qu'en recette d'investissement pour un montant de 259 999€ (260 000€ - 1€). Pour se faire, il conviendra d'ouvrir les crédits budgétaires suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
Dépenses c/2138 « autres constructions »		259 999 €		
Total D 041 « Opérations patrimoniales »		259 999 €		
Recettes c/1328 « Subvention d'équipement autre »				259 999€
Total R 041 « Opérations patrimoniales »				259 999 €

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- Acceptent la Décision Modificative n° 2 du budget communal comme décrite dans le tableau ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.



Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID : 025-200068401-20221202-DM2_021222-DE